



## SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 14/12/2018

Nombre de membres : 221  
Nombre de présents : 178  
Nombre de votants : 201  
A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Jean-Marc JOLY**

L'an deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre 2018, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

### Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane (jusqu'à 22h25), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, JAME Dominique suppléante de BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CUNY Daniel, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques (jusqu'à 21h15), CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMERE Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine (à partir de 21h45), GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSSELIN Bernard, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (jusqu'à 20h17), Bernard GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, ROUXEL Christian suppléant de JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'à 22h26), LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence (jusqu'à 22h38), LE PETIT Philippe (jusqu'à 20h49), LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'à 22h26), LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h05), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne (jusqu'à 20h40), MATELOT Jean-Louis (jusqu'à 21h15), MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel (jusqu'à 21h15), ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h15), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 22h15), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (jusqu'à 20h05), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas (jusqu'à 22h38).

**Ont donné procurations :**

PELLERIN Jean-Luc à HAMELIN Jean, LEMONNIER Thierry à LAMOTTE Noël, MIGNOT Henri à LEPETIT Louise, LETERRIER Richard à NICOLAI Michel (jusqu'au départ de Michel NICOLAI à 21h15), BURNOUF Hervé à ROUXEL André, ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCENEAU Jean-Marie, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 22h15), VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé, CHEVEREAU Gérard à LE BEL Didier, GOSSELIN Albert à MONHUREL Pascal, GROULT André à CASTELEIN Christèle, CAUVIN Joseph à MAIGNAN Martial, MELLELET Christophe à MELLELET Daniel, GIOT Gilbert à LESEIGNEUR Hélène, GOSSELIN-FLEURY à Arnaud CATHERINE Genevieve, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel (jusqu'au départ de Muriel JOZEAU-MARIGNE à 22h26), LERECULEY Daniel à LEBONNOIS Marie-Françoise (jusqu'au départ de Marie-Françoise LEBONNOIS à 22h26), JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, DIGARD Antoine à LERENDU Patrick, REBOURS Sébastien à BELHOMME Jérôme, HEBERT Dominique à HOULLEGATTE Jean-Michel (à partir de 20h17), MARTIN Yvonne à LAHAYE Germaine (à partir de 20h40), COQUELIN Jacques à LEFEVRE Noël (à partir de 21h15), GODIN Guylaine à GODEFROY Annick (à partir de 21h45).

**Excusés :**

GOUREMAN Paul, LALOË Evelyne, POTTIER Bernard, GUERARD Jacqueline, FALAIZE Marie-Hélène, THEVENY Marianne, TARDIF Thierry, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, HUET Fabrice, LEFRANC Bertrand, LEFAIX-VERON Odile, BASTIAN Frédéric, BOURDON Cyril, BROQUET Patrick, CHARDOT Jean-Pierre, DELESTRE Richard, DUPONT Claude, FEUILLY Emile, GILLES Geneviève.

**Délibération n° DEL2018\_253**

**OBJET : Gendarmerie de Montebourg - avenant N°2 au bail des locaux de service et techniques de la caserne**

**Exposé**

La caserne de gendarmerie de Montebourg comporte une partie de locaux de service et technique sur un terrain de 5213 m<sup>2</sup> où se situe un bâtiment regroupant des bureaux, des locaux techniques et un garage.

Le bail conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012 est arrivé au terme de sa seconde période triennale le 31 mai 2018 et doit faire l'objet d'un 2<sup>ème</sup> avenant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018. Le loyer annuel actuellement servi s'élève à la somme de 16 858 euros.

Par courrier daté du 25 juillet 2018, le groupement de gendarmerie de la Manche a communiqué l'évaluation réalisé par le service du Domaine de la direction départementale des finances publiques. La nouvelle valeur locative de cet ensemble immobilier est estimée à 17 293 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis du Domaine sur la valeur locative des locaux de service et techniques de la caserne de gendarmerie de Montebourg en date du 24 juillet 2018,

**Vu** l'avis de la commission de territoire du pôle de proximité de la Région de Montebourg,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 181 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Décider** de fixer la valeur locative annuelle des locaux de service et techniques de la caserne de gendarmerie de Montebourg à 17 293 euros à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018,

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



Acte rendu exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le : 10/01/2019  
et publication ou notification  
du : 21/12/2018

Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le 21/12/2018

ID : 050-200067205-20190110-DEL2018\_253-DE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



GROUPEMENT DE GENDARMERIE  
DÉPARTEMENTALE DE LA MANCHE

SERVICE AFFAIRES IMMOBILIÈRES

N° 12151 du 25 juillet 2018

GEND/GGD50/GSRH/SAL.

Le colonel Laurent **Vandecapelle**, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Manche,

à Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Cotentin,  
50310 Montebourg

**O B J E T** : **MONTEBOURG** (UI 500 0 106)  
2ème avenant au bail des locaux de service et techniques de la caserne .

**REFERENCES** : - Bail en date des 26 mars et 28 novembre 2013;  
- Chorus n° 111 262.

Monsieur le Président,

Par acte rappelé en référence, la gendarmerie est locataire d'un ensemble immobilier à usage de locaux de service et techniques à Montebourg.

Le bail conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1er juin 2012 est arrivé au terme de sa seconde période triennale le 31 mai 2018 et doit faire l'objet d'un 2ème avenant à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018. Le loyer annuel actuellement servi s'élève à la somme de 16 858 euros.

La direction départementale des finances publiques a fixé la nouvelle valeur locative de cet ensemble immobilier à 17 293,00 euros à compter du 1er juin 2018.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir votre accord sur ces nouvelles conditions financières et m'adresser, dans les formes habituelles, la délibération du conseil communautaire s'y rapportant.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Envoyé en préfecture le 10/01/2019  
Reçu en préfecture le 10/01/2019  
Affiché le **520**  
ID : 050-200067205-20190110-DEL2018\_253-DE

(mars 2016)

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CALVADOS  
Pôle d'évaluations domaniales  
Adresse : 7 boulevard Bertrand  
BP 40532  
14 034 Caen Cedex 1

Le 24/07/2018

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Hervé ALLAIN  
Téléphone : 0609288684  
Courriel : herve.allain1@dgifp.finances.gouv.fr  
Réf. : 2018 50 341 L 1368

*Direction départementale des finances publiques du calvados*

à

Gendarmerie Nationale  
Groupement de Gendarmerie Départementale de la  
Manche  
367 rue de Tussy  
50010 Saint-Lô

### AVIS du DOMAINE sur la VALEUR LOCATIVE

**DÉSIGNATION DU BIEN : LOCAUX DE SERVICE ET TECHNIQUES D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE.**

- 1 – SERVICE CONSULTANT** : *Gendarmerie nationale.*  
*AFFAIRE SUIVIE PAR :* : Le colonel Laurent Vandecapelle
- 2 – Date de consultation** : 12/07/2018  
**Date de réception** : 17/07/2018

### 3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Pour un bien pris à bail par l'État et à l'occasion de la révision du bail à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 avis sur la valeur locative.

**4 – DESCRIPTION DU BIEN**

Ensemble bâti et non bâti cadastré section O n° 165 situé à Montebourg. Il s'agit des locaux de service et techniques d'une caserne de gendarmerie ainsi que des terrains d'assiette et annexes. On trouve sur un terrain de 5213 m<sup>2</sup> un bâtiment regroupant des bureaux, des locaux techniques et un garage.

**5- SITUATION JURIDIQUE**

- nom du propriétaire : Ex Communauté de communes de la région de Montebourg.

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

Sans objet.

**7-DÉTERMINATION DE LA VALEUR LOCATIVE (HORS TAXES) :**

A l'occasion de la révision du bail de la caserne de gendarmerie de Montebourg (2° avenant) et en application de la clause révision du loyer du contrat de bail valeur locative annuelle fixée à 17 293 € au 1<sup>er</sup> juin 2018. Il s'agit de la valeur actualisée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction inférieure à la valeur locative réelle des locaux.

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

pour la durée de la convention.

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

P/I.c Directeur départemental des Finances publiques du Calvados

L'inspecteur des finances publiques



Hervé ALLAIN

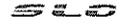
*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

**Délibération n° DEL2018\_253**

Envoyé en préfecture le 10/01/2019

Reçu en préfecture le 10/01/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20190110-DEL2018\_253-DE

